REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2012 ÉLECTIONS COMMUNALES

FORMULAIRE D1

ELECTIONS COMMUNALES DU |__|__| . |__|__| . 20|__|__|

Déclaration écrite par laquelle les partis politiques s'engagent à déclarer leurs dépenses électorales (article 8, alinéa 1er, de la loi du 7 juillet 1994[1])

- ***Ce formulaire est à utiliser par les partis politiques.***
- ***Il doit être remis au Gouvernement ou à son délégué lorsque les partis politiques font la demande d'un numéro de liste régional en vue du renouvellement des conseils communaux, le 40ème jour avant l'élection.***

I. IDENTIFICATION DU PARLEMENTAIRE ET DU PARTI

Madame, Monsieur,

Nom : |__|__|__|